



Les implications juridiques de la prise de décision automatisée : comment sauvegarder les droits à l'ère de l'IA ?

Mercredi 8 novembre 2023, de 18h à 19h



Thibault Douville

Professeur à l'Université de Caen Normandie, spécialisé en protection des données et en droit du numérique.



Sylvain Métille

Professeur à l'Université de Lausanne, spécialisé en protection des données et en droit du numérique.



Emmanuel Netter

Professeur à l'Université de Strasbourg, spécialisé en protection des données et en droit du numérique.

La conférence

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le processus décisionnel offre indéniablement des avantages en termes d'efficacité, de rapidité et de réduction des coûts. Cette avancée technologique comporte cependant également des risques d'erreurs, de biais et de censure, menaçant ainsi les droits fondamentaux des individus. Rejoignez-nous pour explorer les enjeux de la prise de décision par des algorithmes appliqués aux données personnelles. Cette conférence est une occasion unique d'explorer les défis juridiques et sociétaux posés par l'utilisation croissante de l'IA pour prendre des décisions sans intervention humaine. Des spécialistes renommés vous aideront à comprendre comment il est possible de protéger ses droits dans un monde de plus en plus automatisé.

Ouvert à toutes et tous

Avocats, juristes, étudiants, chercheurs et passionnés de nouvelles technologies.

Lieu

Aula de la Faculté de droit (salle C 46)
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Inscription

Inscription gratuite, plus de détails [\[ici\]](#).

Il est possible d'assister à la conférence sur place ou à distance. La conférence sera suivie d'un apéritif.